

cessaires au paiement de l'indemnité promise depuis plus de quatre ans aux P. G. (Pour réponse, joindre timbre).

La lutte contre la tuberculose

En face des progrès croissants de la tuberculose, née des fatigues de la guerre et des intoxications par gaz, la Confédération générale des victimes de la guerre, 24, rue Taibout, Paris, 9^e, poursuit avec activité son œuvre de défense des tuberculeux et pré-tuberculeux de guerre.

Les emplois réservés aux réformés et veuves de guerre

Une loi accordant des emplois réservés à tous les réformés et veuves de guerre, doit être promulguée incessamment. A cet effet, la Confédération générale de toutes les victimes de la guerre, 24, rue Taibout, Paris, 9^e, vient d'organiser un service spécial, chargé de renseigner, préparer et aider les candidats à obtenir les dits emplois. (Ecrire avec timbre pour réponse).

Le secrétaire général : R. FERROTIN.

Accidents

Une ouvrière de l'usine d'appareillage électrique M. E. S. A., Mme Henriette Lafon, 35 ans, réformée, a eu un doigt de la main gauche pris par un poinçon de presse.

Température

Depuis 2 jours, le temps s'est mis au froid, et nous profitons d'un beau soleil. La pluie et neige semblent être parties pour longtemps. Ce n'était pas trop tôt. Les rues sont, ainsi, débarrassées des paquets de boue dans lesquels les malheureux piétons pataquaient.

Mouvement des vins

Voici le mouvement des vins qui a eu lieu dans le Lot pendant le mois de décembre 1922.

Foire du 13 Janvier 1923

La foire a été peu importante. Voici les cours pratiqués :
Beufs gras, de 115 à 135 fr. les 50 kilos ; vaches grasses, de 95 à 115 fr. les 50 kilos ; bœufs de travail, de 2.200 à 4.700 fr. la paire ; vaches de travail, de 1.600 à 2.200 fr. la paire ; porcelets, de 90 à 160 fr. pièce, suivant grosseur.
Marché : Poules grasses, 3,20, poulets, 3,50 ; dindes, 3 fr. ; lapins domestiques, 1,50, le tout le demi-kilo ; œufs, 5,25 la douzaine ; pigeons, 5 fr. la paire ; oies grasses, 5,25 ; canards gras, 4,75, le tout le demi-kilo.
Halles : Mâis, 40 fr. les 80 litres ; pommes de terre, 20 fr. les 50 kilos.
Moutons gras, 1,30 ; agneaux, 1,50, le tout le demi-kilo ; brebis d'élevage, de 95 à 160 fr. pièce, suivant grosseur et qualité.

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

Championnat du 21 janvier

La première équipe ira dimanche à Montauban, rencontrer l'Association Sportive des Cheminots.

Cours de gymnastique

Les parents désireux de faire suivre les cours de gymnastique à leurs enfants sont informés que les séances auront lieu, jusqu'à nouvel ordre, le jeudi, après-midi, de 14 à 15 heures et le dimanche matin de 11 à 12 heures (Ecole primaire supérieure).

Feu de cheminée

Jeudi, vers 12 heures 1/2, un feu de cheminée a éclaté dans l'immeuble Bris, situé Boulevard Gambetta, en face l'établissement des Petits Carmes.

Cazals

Union amicale. — Les membres de l'Amicale des Combattants et de la Société de Secours-Mutuels sont convoqués en assemblée générale pour dimanche prochain 21 janvier à 14 heures.

Villesèque

Le service postal. — Depuis plusieurs années, le conseil municipal sollicite de l'Administration des Postes la création dans notre localité d'un bureau de facteur-receveur dont la nécessité se fait de plus en plus sentir.

Albas

Spectacle. — Vendredi soir 19 janvier, dans la salle des fêtes, la Tournée Carols donnera une seule représentation.

Prayssac

Caisse des écoles. — Il vient d'être accordé à la Caisse des écoles une subvention de 75 francs. Cette somme, jointe à celle de la commune accordée annuellement à la même caisse, servira à l'achat de livres ou fournitures scolaires pour les élèves nécessiteux de nos écoles publiques.

Puy-l'Évêque

Impôt sur le chiffre d'affaires. — La perception de l'impôt sur le chiffre d'affaires aura lieu à la mairie, vendredi 19 janvier, de 9 heures à midi.

Figeac

Deux beaux coups de fusil. — Deux chasseurs de Figeac ont tué, dimanche, l'un, aux environs de la ville, un grand duc dont l'envergure des ailes mesure 1 m. 80, l'autre, à Viazac, un sanglier du poids de 63 kilos.

Sonac

Elections municipales. — Le conseil municipal ayant été dissous, de nouvelles élections auront lieu le 4 février.

Souceyrac

Démographie. — Pendant l'année 1922, il a été enregistré, à l'état civil de Souceyrac : 27 naissances, 11 mariages et 25 décès.

St-Sulpice

Dimanche 14 janvier, la Commission administrative, réunie sous la présidence de M. Magné Cyron, maire, a dressé les listes des indigents et des vieillards assistés de notre commune. Le Conseil municipal a ensuite approuvé et signé les dites listes.

Viâzac

Les sangliers. — Dimanche, MM. Maudrand, instituteur et Monsillet, adjoint au maire, ont tué un sanglier du poids de 100 kilos. Nos félicitations aux adroits chasseurs.

Gourdon

Audience correctionnelle du 16. — Cette audience n'a pu avoir lieu depuis le 17. Le soleil a enfin brillé avec tout son éclat. Le vent du nord souffle. Le baromètre monte. Tout indique donc le beau temps. Sera-t-il de longue durée ? Ce serait à désirer car bien des travaux agricoles sont en retard.

Labastide-Murat

Marché. — Voici les cours qui ont été pratiqués à notre marché du 15 janvier. Blé, 58 fr. ; maïs, 46 fr. ; avoine, 26 fr. ; pommes de terre, 18 fr. ; noix, non triées, 42 fr. le sac de 80 litres. Foies d'oie, de 13 à 14 fr. le demi-kilo. Œufs, 4 fr. la douzaine.

St-Chamarand

Nos chemins. — M. le docteur Coulon, conseiller général du canton de Saint-Germain, a transmis au maire de notre commune la lettre suivante, que nous publions en l'honneur de la municipalité et du conseiller général s'intéressant activement à notre voirie rurale : « Pour faire suite à votre récente lettre, j'ai l'honneur de vous informer que M. l'ingénieur en chef du génie rural m'a avisé que des renseignements ont été demandés par ses services pour l'étude du projet de construction du chemin rural d'Espagne à Saint-Cirq-lès-Arbres, dans la commune de Saint-Chamarand. »

St-Chamarand

Nous souhaitons que cette construction soit effectuée dans le minimum de temps possible, car cette route rendrait bien des services à plusieurs hameaux importants de cette région.

Fontanes-Lunegarde

Groupes scolaires. — M. Escudé, de Payrac, a été déclaré adjudicataire des travaux à exécuter pour le groupe scolaire de Fontanes-Lunegarde au prix du devis. Le montant de ces travaux s'élève approximativement à 18.000 francs.

Salviac

Réunion du syndicat des planteurs de tabac. — Les planteurs de tabac de la commune de Salviac se sont réunis dimanche 14 janvier en assemblée générale annuelle, sous la présidence de M. le Dr Cambournac.

Souillac

Arrestation. — Le gendarme de notre localité vient d'arrêter le nommé Noyer, domicilié à Lamothe, près Souillac, inculpé d'abus de confiance au préjudice de plusieurs débiteurs de Souillac.

Secours mutuels

Dimanche, à 2 heures, a eu lieu à la mairie, la réunion trimestrielle de la Société Saint-Martin. Il a été donné connaissance de la situation des finances et du personnel, pour l'année 1922. Le budget est bouclé avec un excédent de 200 francs sur les dépenses, de 941 fr. 80. La société possède 41 membres honoraires et 109 membres participants.

Démographie

Mouvement de la population pendant l'année 1922 : Naissances, 38 ; mariages, 15 ; décès, 63.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur LABRO Ernest, contrôleur des Contributions Directes à Cahors, et Madame LABRO née FOISSAC ; Monsieur CANTAYRE, chef de poste des Contributions Indirectes à Bordeaux, et Madame CANTAYRE, née FOISSAC, ainsi que tous les autres parents ont l'honneur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Elisabeth FOISSAC

née MARGENAC
décédée à Cahors le 17 janvier 1923 et les prient de vouloir bien assister à la levée de corps qui aura lieu le vendredi 19 janvier, à 8 heures trois quarts.

Madame Elisabeth FOISSAC

Madame Elisabeth FOISSAC, née MARGENAC, a été admise à la retraite le 15 janvier 1923.

Madame Elisabeth FOISSAC

Madame Elisabeth FOISSAC, née MARGENAC, a été admise à la retraite le 15 janvier 1923.

Madame Elisabeth FOISSAC

Madame Elisabeth FOISSAC, née MARGENAC, a été admise à la retraite le 15 janvier 1923.

Madame Elisabeth FOISSAC

Madame Elisabeth FOISSAC, née MARGENAC, a été admise à la retraite le 15 janvier 1923.

Madame Elisabeth FOISSAC

Madame Elisabeth FOISSAC, née MARGENAC, a été admise à la retraite le 15 janvier 1923.

Madame Elisabeth FOISSAC

Madame Elisabeth FOISSAC, née MARGENAC, a été admise à la retraite le 15 janvier 1923.

BRÛLURE - IRRITATION - ENFLURE DES CHEVILLES ET DES ARTICULATIONS
DÉMANGEAISON - PAR SUITE DE CIRCULATION DÉFECTUEUSE
GOUTTE ET RHUMATISMES
CORS
ÉCORCHURES ENTRE LES DOIGTS
DOULEURS OCCASIONNÉES PAR LES HAUTS TALONS OU PAR DÉFAUT DE CAMBRURE
OIGNONS TRANSPARATION OURLIONS
PIEDS SENSIBLES

DÉBARRASSEZ-VOUS de vos MAUX DE PIEDS

Vous n'avez qu'à dissoudre une petite poignée de Saltrates Rodell dans un bain de pieds chaud et tremper les pieds dans cette eau rendue médicinale, pendant une dizaine de minutes. Un bain ainsi préparé apporte un soulagement immédiat aux pieds souffrants et guérit rapidement les divers maux de pieds causés par la fatigue et la pression de la chaussure : toute enflure et meurtrissure, toute sensation de douleur et de brûlure disparaissent comme par enchantement.

Les Saltrates Rodell ramolissent les durillons les plus épais, les cors et autres callosités douloureuses à un tel point qu'ils peuvent être enlevés facilement sans aucun rasoir, opération toujours dangereuse.

En outre, l'eau saltrée étant légèrement oxygénée, prévient et combat efficacement l'irritation et la mauvaise odeur d'une transpiration excessive. De tels bains remettent et entretiennent les pieds sensibles et facilement endoloris en parfait état.

Les Saltrates Rodell se vendent à un prix modique dans toutes les bonnes pharmacies. Refusez toutes contrefaçons.

L. VITRAC, 20, passage des Princes, Paris.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 22.

DANS LA RUHR

Stinnes déménage !
D'Essen : M. Stinnes, suivant l'exemple du Syndicat des Charbons, a transféré ses bureaux de Mulheim à Hambourg. On s'attend à ce que les principaux organes de la direction de l'entreprise Thyssen soient également transportés hors de la région occupée.

Le charbon arrive en France

De Londres : D'après le Daily Mail, les mineurs travaillent sous le contrôle français et le charbon est envoyé à Nancy et à Tourcoing.

Le contrôle français s'organise

De Berlin : Une commission française est arrivée au port d'Emden pour contrôler les exportations de charbon.

Pas d'expulsion en Allemagne !

De Londres : Le correspondant de l'agence Reuter, à Berlin, dit que le gouvernement allemand n'a pas envisagé l'expulsion d'Allemands des civils français et qu'il ne voit aucune raison de procéder à une semblable mesure.

Le départ des Américains

De Coblence : Les troupes américaines du Rhin s'embarqueront pour Anvers à la fin de la semaine.

Rappel de M. Boyden (?)

De Washington : Le bruit court que le rappel de M. Boyden, l'observateur des Etats-Unis à la Commission des Réparations, serait envisagé dans les milieux administratifs et que des explications lui auraient été demandées.

ON DEMANDE A ACHETER

plusieurs propriétés dans la région depuis 20.000 fr., sans limite au-dessus

Faire offres de suite
A M. L. VITRAC, banquier et courtier en immeubles, à SARLAT (Dordogne).

Gratuitement indique moyen agréé, p. obtenir gros gains ch. soi.
P. LARIGODIERE, SAINT-ANTONIN (T-et-G.).

Le co-gérant : M. DAROLLE.

L'Affaire Froideville

PAR ANDRÉ THEURIET de l'Académie Française

PREMIÈRE PARTIE

VII

— Ho ! ho ! Vous croyez ? demanda Perceval, que les histoires de femmes allaient toujours.

— Ouï, on prétend... Comment vous dirai-je cela ? fit La Fresnais en baissant pudiquement les yeux, on prétend que son feu s'éteint précisément au moment où on s'attendrait à le voir flamber...

Ils en étaient là de cette causerie peu administrative, quand Chantemerle, le garçon de bureau, ouvrit la porte et remit une carte à Perceval.

— M. le comte d'Entrevernes, dit-il, demande à être reçu par monsieur le chef des Instances.

— Le comte d'Entrevernes ! s'écria celui-ci, en reprenant son air solennel et en congédiant La Fresnais du geste ; pardon, mon cher, mais les affaires avant tout. Faites entrer, Chantemerle !

VIII

Le comte d'Entrevernes, que Chantemerle introduisit dans le cabinet de Perceval, tandis que La Fresnais, humblement aplati contre la double porte, s'évanouissait comme dans un truc de féerie, était un homme mûr, frisant la soixantaine, petit, sec, nerveux, très distingué de tournure, et de mise irréprochable ; sous son pardessus de nuance claire, on apercevait, à la boutonnière de sa redingote noire serrée à la taille, une minuscule rosette de la Légion d'honneur. Il avait été brun, mais ses cheveux commençaient à grisonner et à s'éclaircir ; il portait la moustache effilée du bout et l'impériale, toutes deux légèrement noircies par une habile teinture. Ses yeux étaient clairs, perçants, fureteurs ; son nez mince et légèrement recourbé ; sa bouche petite et pincée. Il avait les manières d'un gentilhomme bien élevé, très polies, avec une pointe d'indifférence dédaigneuse. Rallié à l'Empire après le coup d'Etat, il était fort bien en cour et venait d'être nommé secrétaire des commandements de l'Impératrice.

Perceval, qui le connaissait de nom et qui avait des attentions particulières pour les gens influents, lui avança un fauteuil et lui demanda de sa voix la plus onctueuse quelle affaire lui valait l'honneur de sa visite.

— Monsieur, commença le comte d'Entrevernes en jouant avec le cordon de son monocle, j'ai lu dans un

journal du matin un entrefilet relatif à une certaine affaire Froideville ; c'est le feuille, après avoir donné un historique de l'affaire, annonce comme imminente la reprise de l'instance engagée avec l'Etat. Je sais le peu de foi qu'on doit accorder aux bavardages des journalistes, néanmoins j'ai cru convenable de venir m'enquérir près de vous de l'origine de cette rumeur.

Perceval jugea à propos de reprendre sa gravité de chef de service. Il se mit dans l'attitude solennelle d'un homme qui a à traiter d'un secret d'Etat et répondit d'un ton d'oracle :
— Si les journaux ont parlé, monsieur le comte, ce ne peut être que par suite d'une indiscrétion blâmable. L'Administration est seule juge de l'opportunité d'une reprise d'instance ; elle s'occupe peu des journaux et elle ne les prend pas pour confidentes. Ici, nous sommes comme les prêtres et les médecins, tenus au secret professionnel. Ne vous formalisez donc pas, monsieur le comte, si je vous demande avant tout à quel titre vous vous intéressez à cette affaire, car en matière de service, il ne m'appartient pas, à moi, simple chef, de divulguer les intentions de M. le directeur général, pour satisfaire la curiosité d'une personne étrangère.

Le comte, pendant ce temps, fixait un regard fin et légèrement impertinent sur son verbeux interlocuteur.

— Pardon monsieur, répliqua-t-il, je ne suis pas « un étranger », mais bien une des parties en cause. J'ai épousé la nièce du marquis de Froi-

deville, celle qui fut devenue son unique héritière si, par une fantaisie que je ne me permettra pas de qualifier, le marquis n'eût légué toute sa fortune à l'Etat. Je n'ignore pas que le sort des instances dépend de la haute initiative de votre directeur général, mais je me suis adressé à vous, monsieur, parce que je sais que vous avez sa confiance et qu'il s'en rapporte avant tout à votre expérience consommée et à vos lumières.

Après avoir très bien débité ce petit boniment, le comte s'enfonça dans son fauteuil, croisa ses jambes et toussa en étudiant l'effet qu'avait produit sa harangue. Il avait touché le vaniteux chef des Instances au bon endroit. Visiblement flatté d'apprendre que le bruit de son mérite était venu jusqu'aux oreilles d'un des hauts fonctionnaires de la maison de l'Impératrice, Perceval souriait avec une aimable modestie et se déridait à quitter ses façons boutonnées.

— Excusez-moi, monsieur le comte, je ne savais pas que vous fussiez allié aux Froideville. Devant votre qualité d'ayant cause, la réserve que je m'imposais n'a plus de raison d'être, et je puis vous dire qu'effectivement l'instance Froideville va être reprise. Le conseil l'a décidé dernièrement, mû par un sentiment d'équité.

— D'équité ? interrompit vivement le comte, je proteste. Ce sera une iniquité et de plus une faute politique !

— Monsieur le comte, répliqua

Perceval redevenu solennel, je ne vous comprends pas.

— Je vais m'expliquer, monsieur. Nous vivons à une époque sans foi, sans respect pour l'autorité ; tous les jours des feuilles animées du plus mauvais esprit s'attaquent audacieusement à la religion, à la famille, au gouvernement établi ; l'aristocratie française est tournée en ridicule, la démagogie nous envahit, nous sommes en plein péril social, et c'est ce moment de crise que vous choisissez pour jeter le nom d'une de nos plus vieilles familles en pâture à la malsaine curiosité du public ? Je dis qu'il y a là, de la part de l'Administration, une grave imprudence et une grosse maladresse. J'ajoute que ce zèle maladroit se comprend d'autant moins que la bonne foi de votre directeur général a été surprise, et qu'il s'agit tout simplement d'une question de chantage !

— Monsieur le comte, s'écria Perceval de plus en plus grave et majestueux, je comprends votre légitime émotion, mais je crois qu'elle vous emporte un peu loin. J'ai lu avec attention toutes les pièces du dossier, et je puis vous affirmer que la demanderesse, Mlle Sombornon, est bien la petite-fille du marquis de Froideville ; sa mère est née pendant le mariage, le marquis ne l'a pas déshonorée, loin de là, il a assisté à son baptême et a pourvu à son entretien. Il n'y a pas de tribunal qui ne reconnaisse cette possession d'état, et l'Administration, à mon avis, ferait

au contraire un acte de mauvaise politique en ne s'inclinant pas la première devant des présomptions graves, précises et concordantes.

— Entendant cette argumentation juridique, le comte d'Entrevernes parut fort empêché. Il ne croyait pas la partie adverse en possession de pièces aussi probantes, et il demeura un moment bouche bée, les sourcils froncés et le regard méditatif.

— Hum ! reprit-il, et ces présomptions, dont vous parlez, résultent des pièces produites au dossier ?

— Parfaitement.

— Et dans l'état des choses, vous comptez proposer au ministre de renoncer au legs fait par le marquis de Froideville ?

— Non, pas précisément, mais de restituer à l'héritière légitime la portion dont le testateur ne pouvait légalement disposer ; c'est-à-dire la moitié des biens du marquis. Et, à ce propos, monsieur le comte, permettez-moi une question. N'y voyez pas une indiscrète curiosité, mais la preuve de l'attention impartiale que je veux apporter à l'étude de cette affaire. Quel intérêt avez-vous à vous opposer à cet acte de justice, puisque, dans tous les cas, l'Etat étant légataire, vous ne pourriez appréhender l'héritage du marquis ?

— D'abord, monsieur, il y a pour nous un intérêt moral à empêcher une instance scandaleuse, puis... il y a aussi un intérêt d'argent.

— Je ne vois pas...

(A suivre)